

PUBLICATION LE 08 août 2024

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
Marchés Online

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DES HAUTES PYRÉNÉES

M. Michel PÉLIEU

Direction des Routes et des Mobilités

65013 TARBES - Cedex 9

Tél : 05 62 56 78 65

SIRET 22650001500012

**W** [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

Objet RD173 ETUDE GEOTECHNIQUE POUR LE RENFORCEMENT DES MURS DE LA ROUTE D'ACCES AU TUNNEL D'ARAGNOUET-BIELSA**Type de marché** Services**Mode** Procédure adaptée ouverte**Technique d'achat** Sans objet**Lieu d'exécution principal** 11 RUE GASTON MANENT
65013 TARBES CEDEX 9**Durée** 2 mois**Code CPV principal** 71300000 - Services d'ingénierie**Code CPV complémentaire** 71332000 - Services d'ingénierie géotechnique**Forme** Prestation divisée en lots : Non
Les variantes sont exigées : Non**Conditions de participation****Marché réservé** : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Non

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Prix

40 % : Valeur technique de l'offre

Renseignements [Correspondre avec l'Acheteur administratifs](#)

aurelie.cieutat@ha-py.fr

Tél : 05 62 56 72 95

Documents • [Dossier de Consultation des Entreprises](#)

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres

Remise des offres le **09/09/24 à 12h00** au plus tard.

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Conformément à la législation française, l'ouverture des offres n'est pas publique.

Les entreprises nouvellement créées sont autorisées à soumissionner conformément au règlement de consultation.

Les modalités de transmission électronique des plis sont définies dans le règlement de la consultation.

Envoi le 08/08/24 à la publication